

# SALAIRES : À PARTIR DU 5 NOVEMBRE, 16H47, LES FRANÇAISES TRAVAILLERONT POUR RIEN

Par Marie Charrel

03 novembre 2019

**Au-delà de cette date, les Françaises cesseront symboliquement d'être rémunérées, comparé au salaire des hommes. Les Européennes, elles, travailleront gratuitement dès le 4 novembre, date de la « journée européenne de l'égalité salariale ».**



© AFP / Milena Boniek / AltoPress / PhotoAlto

Dès le 5 novembre, à 16h47, les Françaises travailleront... pour des prunes. Et pour cause : selon Eurostat, le salaire horaire brut moyen des femmes est de 15,4 % inférieur à celui des hommes dans notre pays.

Pis, le fossé, à peine plus bas que celui observé en 2010 (15,6 %), ne diminue que très lentement. « Dit autrement, la situation stagne », regrette l'économiste Rebecca Amsellem, créatrice de la lettre d'information féministe Les Glorieuses. Pour tenter de faire bouger les choses, celle-ci a lancé le mouvement #5novembre16h47 il y a quatre ans (la date et l'heure sont réactualisées chaque année).

Lire aussi Combien gagneriez-vous en plus ou en moins si vous étiez un homme ou une femme ?

« Les progrès réalisés sont trop lents »

De son côté, Bruxelles a fixé la journée européenne de l'égalité salariale au 4 novembre, là aussi dans l'espoir de sensibiliser l'opinion. Dans l'ensemble des vingt-huit pays membres, l'écart moyen est un peu plus élevé (16 %) qu'en France. Après le 4 novembre, « les femmes européennes continuent de travailler gratuitement durant deux mois par rapport à leurs

collègues masculins et les progrès réalisés sont trop lents, soulignent dans un communiqué Frans Timmermans, premier vice-président de la Commission européenne, ainsi que Marianne Thyssen et Vera Jourová, les deux commissaires respectivement en charge de l'emploi et de l'égalité des genres. Il convient d'en faire plus, et plus vite ».

Sans surprise, le tableau est très variable selon les pays. L'écart salarial (horaire) entre les sexes culmine ainsi à 25,6 % en Estonie et 21 % en Allemagne, contre 5 % seulement au Luxembourg. « Mais une partie de ces inégalités n'apparaît pas dans les statistiques, à l'exemple des discriminations touchant les femmes de couleur, ajoute Mme Amsellem. Aux Etats-Unis, les femmes noires gagnent 21 % de moins que les femmes blanches et les femmes latinas gagnent 47 % de moins que les hommes blancs. On ne dispose pas de tels chiffres en France, mais les travaux de sociologues montrent que la réalité est la même. »

## **Temps partiels et maternité**

Reste que la question salariale n'est que le sommet de l'iceberg. Pour mesurer les inégalités de genre dans le monde du travail, les économistes se penchent également sur le taux d'emploi, mesurant la part des personnes en poste parmi celles en âge de travailler. Dans l'Union européenne, celui des femmes (67,4 %) est de 11,6 points moins élevé que celui des hommes (79 %). Il est particulièrement bas dans le sud de l'Europe, notamment en Grèce (49,1 %) et en Italie (53,1 %), tandis qu'il bat des records dans les pays nordiques, plus avancés en matière de parité, notamment en Suède (80,3 %) et au Danemark (74,8 %).

Dans presque toute l'Europe, les femmes sont également surreprésentées dans le temps partiel. 31,5 % des Européennes n'occupent pas un emploi à temps plein, contre 8,8 % des hommes, selon Eurostat. Mais leur part monte à 41,3 % en Belgique, 47,3 % en Allemagne, et même, à 75,2 % au Pays-Bas !

Les raisons de ces inégalités sont aussi nombreuses que complexes. Elles tiennent en partie à la maternité : plus elles ont d'enfants, plus les mères sont nombreuses à interrompre leur carrière, au moins temporairement, tandis que les pères continuent de travailler. « Partout, être mère entrave encore la carrière des femmes, surreprésentées dans l'emploi à temps partiel », souligne un récent rapport de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), un centre de recherche lié à la Commission.

## **Politiques publiques**

En particulier dans les pays où la prise en charge collective de la petite enfance est peu développée. Ainsi, 72 % des enfants de moins de 3 ans bénéficient d'un système de garde formel au Danemark, contre moins de 1 % en Slovaquie, où la maternité est plus souvent synonyme de renoncement à l'emploi.

Au retour de congé maternité, les salaires féminins progressent moins vite, et cela se répercute sur le montant des pensions de retraites. Selon l'EIGE, les Européennes touchent un revenu mensuel de 38 % inférieur à celui des hommes après 65 ans, les exposant à un plus grand risque de pauvreté.

En outre, les discriminations ont la vie dure : plusieurs d'études montrent qu'à compétences et diplômes égaux, les femmes se voient encore offrir, dès le premier contrat un salaire inférieur à celui de leurs homologues masculins dans nombre d'entreprises. Consciemment ou non, les employeurs anticipent déjà les possibles grossesses à venir de leurs recrues féminines...

## **Congé paternité**

Pour réduire ce fossé, l'Union européenne soutient plusieurs initiatives au sein des Etats membres, notamment pour favoriser la transparence des salaires dans les entreprises et le développement de la prise en charge de la petite enfance. Les associations féministes européennes plaident également pour l'instauration de quotas, comme l'a fait la France pour les conseils d'administration des grandes entreprises (ils doivent compter 40 % de femmes), et pour le renforcement du congé paternité.

En la matière, la référence reste le système islandais, où chacun des parents a droit à un congé de trois mois rémunéré à 80 % du salaire, puis à trois mois supplémentaires à se partager. En France, le congé paternité est de 11 jours seulement.

**Par Marie Charrel**